

COMMUNE DE VILLENES SUR SEINE

~~~~~



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DCM 2018/047

|                                                                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| DATE DE CONVOCATION :<br>28 septembre 2018                                         | L'an deux mille dix huit<br>Le 04 octobre à 20 heures 15<br>Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Michel PONS, Maire.                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| DATE D'AFFICHAGE :<br>28 septembre 2018                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| NOMBRE DE CONSEILLERS :<br><br>EN EXERCICE 29<br><br>PRESENTS 22<br><br>VOTANTS 29 | <b><u>Etaient présents :</u></b><br>Michel PONS, Jean-Luc BIANCHI, Dominique CRINON, Jean-Pierre LAIGNEAU, Jean-Michel CHARLES, Eva SEGUY, Anne-Marie FRANCOIS, Katia LEFEUVRE, Valérie THOMASSEN, Olivier HARDOUIN, Alain ADICEOM, Christine HANON-BATIOT, Michel BASSEVIEZ, Benoit DALBIN, Jacky TOUATY, Marcel DJOURNO, Carine FELIZARDO, Louis CLERF, Christyane JAVOISE, Laurent MALBOIS, Christine ASHWORTH, Franck TROGNEE<br>Formant la majorité des membres en exercice. |
| <b><u>Affiché en Mairie</u></b><br><b><u>le 9 octobre 2018</u></b>                 | <b><u>Ont donné pouvoir :</u></b><br>Pierre-François DEGAND à Katia LEFEUVRE<br>Leïla CARICHON à Michel BASSEVIEZ<br>Laurent MONIN à Valérie THOMASSEN<br>Marie DUPUICH à Jean-Pierre LAIGNEAU<br>Hubert WEYDERT à Christine HANON-BATIOT<br>Laurent MAGLIA à Christine ASHWORTH<br>Carine DUQUENNE à Franck TROGNEE                                                                                                                                                              |

## DEPLACEMENT DE LA PLAQUE COMMEMORATIVE DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal de Villennes-sur-Seine,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants,

**CONSIDERANT** la plaque commémorative « Aux instituteurs de Seine et Oise, aux enfants de la commune morts pour la France. Le Département 1914-1918 » apposée sur le mur de l'ancienne école des garçons de la Maison des Associations,

**CONSIDERANT** le souhait de la Municipalité de déplacer cette plaque au Monument aux Morts sis Place de la Libération afin qu'elle soit mise en valeur et visible de tous,

**Après en avoir délibéré à L'UNANIMITE,**

**APPROUVE** le déplacement de cette plaque commémorative à côté du Monument aux Morts sis Place de la Libération.

Pour extrait conforme.

Fait à VILLENES-SUR-SEINE  
Le 05 octobre 2018



Le Maire,

Michel PONS

## COMMUNE DE VILLENES SUR SEINE

~~~~~

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DCM 2018/048

DATE DE CONVOCATION :
28 septembre 2018

DATE D'AFFICHAGE :
28 septembre 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE 29

PRESENTS 22

VOTANTS 29

L'an deux mille dix huit

Le 04 octobre à 20 heures 15

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Michel PONS, Maire.

Etaient présents :

Michel PONS, Jean-Luc BIANCHI, Dominique CRINON, Jean-Pierre LAIGNEAU, Jean-Michel CHARLES, Eva SEGUY, Anne-Marie FRANCOIS, Katia LEFEUVRE, Valérie THOMASSEN, Olivier HARDOUIN, Alain ADICEOM, Christine HANON-BATIOT, Michel BASSEVIEZ, Benoît DALBIN, Jacky TOUATY, Marcel DJOURNO, Carine FELIZARDO, Louis CLERF, Christyane JAVOISE, Laurent MALBOIS, Christine ASHWORTH, Franck TROGNEE

Formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir :

Pierre-François DEGAND à Katia LEFEUVRE
Leïla CARICHON à Michel BASSEVIEZ
Laurent MONIN à Valérie THOMASSEN
Marie DUPUICH à Jean-Pierre LAIGNEAU
Hubert WEYDERT à Christine HANON-BATIOT
Laurent MAGLIA à Christine ASHWORTH
Carine DUQUENNE à Franck TROGNEE

Affiché en Mairie
le 9 octobre 2018

**AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SOLLICITER AUPRES DU CONSEIL
DEPARTEMENTAL UNE SUBVENTION POUR L'AMENAGEMENT DE TRAVAUX
DE SECURITE ROUTIERE AUX ABORDS DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES**

Le Conseil Municipal de Villennes-sur-Seine,

VU le code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT le projet de sécurisation des abords des écoles communales et des itinéraires empruntés par les écoliers et leurs accompagnants,

CONSIDERANT que ce projet peut être subventionné par le Département des Yvelines dans le cadre des financements accordés aux communes de moins de 10 000 habitants au titre de la sécurité routière aux abords des établissements scolaires et de ceux fréquentés par des jeunes,

Après en avoir délibéré à L'UNANIMITE,

DECIDE de solliciter du Département des Yvelines, pour l'année 2018, une subvention d'un montant de 7 246 € pour l'acquisition et la mise en place de 4 radars pédagogiques et 3 balises afin de sécuriser les abords et les itinéraires des établissements scolaires et des lieux fréquentés par le jeune public.

DIT que les travaux ont pour objectif de limiter la vitesse des usagers se rendant au sein des établissements scolaires de la commune pour un montant de 9 057,50 € HT.

S'ENGAGE à utiliser cette subvention sous son entière responsabilité pour réaliser les travaux susvisés figurant dans le dossier technique annexé à la présente délibération et conformes à l'objet du programme.

S'ENGAGE à financer la part des travaux restant à sa charge.

Pour extrait conforme.

Fait à VILLENES-SUR-SEINE,

Le 05 octobre 2018



Le Maire,

Michel PONS



16 OCT. 2018

COMMUNE DE VILLENNES SUR SEINE

~~~~~

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DCM 2018/049

DATE DE CONVOCATION :  
28 septembre 2018

DATE D'AFFICHAGE :  
28 septembre 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE 29

PRESENTS 22

VOTANTS 29

L'an deux mille dix huit

Le 04 octobre à 20 heures 15

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Michel PONS, Maire.

**Etaient présents :**

Michel PONS, Jean-Luc BIANCHI, Dominique CRINON, Jean-Pierre LAIGNEAU, Jean-Michel CHARLES, Eva SEGUY, Anne-Marie FRANCOIS, Katia LEFEUVRE, Valérie THOMASSEN, Olivier HARDOUIN, Alain ADICEOM, Christine HANON-BATIOT, Michel BASSEVIEZ, Benoit DALBIN, Jacky TOUATY, Marcel DJOURNO, Carine FELIZARDO, Louis CLERF, Christyane JAVOISE, Laurent MALBOIS, Christine ASHWORTH, Franck TROGNEE

Formant la majorité des membres en exercice.

**Ont donné pouvoir :**

Pierre-François DEGAND à Katia LEFEUVRE  
Leïla CARICHON à Michel BASSEVIEZ  
Laurent MONIN à Valérie THOMASSEN  
Marie DUPUICH à Jean-Pierre LAIGNEAU  
Hubert WEYDERT à Christine HANON-BATIOT  
Laurent MAGLIA à Christine ASHWORTH  
Carine DUQUENNE à Franck TROGNEE

**Affiché en Mairie**  
**le 9 octobre 2018**

## **TAXE D'HABITATION : INSTITUTION D'UN ABATTEMENT À LA BASE DE 10 % EN FAVEUR DES PERSONNES HANDICAPÉES OU INVALIDES**

Le Conseil Municipal,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code Général des Impôts, et notamment son article 1411-II-3°bis,

**CONSIDERANT** la volonté de la ville de mettre en œuvre une politique couvrant l'ensemble des aspects de la vie sociale, en soutenant les personnes concernées par les situations de handicap,

**CONSIDERANT** que l'article 120 de la loi de finances rectificative pour 2006, codifié au 3° bis du II de l'article 1411 du Code Général des Impôts, permet l'institution d'un abattement facultatif de 10 % calculé sur la valeur locative moyenne des habitations de la commune, s'appliquant à l'habitation principale des personnes handicapées ou invalides.

**CONSIDERANT** que conformément au Code Général des Impôts, cet abattement ne concerne que l'habitation principale (logement et dépendances) telle que retenue pour l'impôt sur le revenu,

**CONSIDERANT** que pour être éligible à cet abattement, les contribuables doivent remplir au moins une des conditions suivantes :

- être titulaires de l'allocation supplémentaire mentionnée à l'article L.815-3 du code de la sécurité sociale, devenu l'article L.815-24 du code de la sécurité sociale,
- être titulaires de l'allocation pour adultes handicapés mentionnée aux articles L.821-1 et suivants du code de la sécurité sociale,
- être atteints d'une infirmité ou d'une invalidité les empêchant de subvenir par leur travail aux nécessités de l'existence,
- être titulaires de la carte d'invalidité mentionnée à l'article L.241-3 du code de l'action sociale et des familles.

**CONSIDERANT** que l'abattement est également applicable aux contribuables qui ne remplissent pas personnellement les conditions précitées mais qui occupent leur habitation principale avec des personnes mineures ou majeures qui satisfont à une au moins des conditions précitées,

**CONSIDERANT** que l'abattement s'applique sur la valeur locative de l'habitation principale du contribuable y compris les dépendances imposables à la taxe d'habitation,

**CONSIDERANT** qu'un seul abattement est appliqué quelque soit le nombre de personnes handicapées ou invalides résidant dans l'habitation,

**CONSIDERANT** que cet abattement peut être cumulé avec les abattements facultatifs (général à la base ou spécial à la base),

**CONSIDERANT** que pour les enfants mineurs handicapés ou invalides au sens des conditions précitées, qui sont réputés être à la charge de l'un et l'autre des parents divorcés ou séparés, l'abattement de 10% s'applique sur la valeur locative de l'habitation principale de chacun des parents,

**CONSIDERANT** que le taux de l'abattement est fixé à 10 % et ne peut être modulé,

**Après en avoir délibéré à L'UNANIMITE,**

**DECIDE** d'instituer l'abattement à la base de 10 % en faveur des personnes handicapées ou invalides, conformément aux dispositions de l'article 1411-II-3°bis du Code Général des Impôts.

**PRECISE** que l'entrée en vigueur de cette mesure est soumise aux prescriptions de l'article 1639 A bis du Code Général des Impôts.

Pour extrait conforme.

Fait à VILLENES-SUR-SEINE

Le 05 octobre 2018



Le Maire,

Michel PONS

# COMMUNE DE VILLENES SUR SEINE

MAIRIE VILLENES-SUR-SEINE

16 OCT. 2018

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DCM 2018/050

DATE DE CONVOCATION :  
28 septembre 2018

DATE D'AFFICHAGE :  
28 septembre 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE 29

PRESENTS 22

VOTANTS 29

L'an deux mille dix huit

Le 04 octobre à 20 heures 15

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Michel PONS, Maire.

### Etaient présents :

Michel PONS, Jean-Luc BIANCHI, Dominique CRINON, Jean-Pierre LAIGNEAU, Jean-Michel CHARLES, Eva SEGUY, Anne-Marie FRANCOIS, Katia LEFEUVRE, Valérie THOMASSEN, Olivier HARDOUIN, Alain ADICEOM, Christine HANON-BATIOT, Michel BASSEVIEZ, Benoit DALBIN, Jacky TOUATY, Marcel DJOURNO, Carine FELIZARDO, Louis CLERF, Christyane JAVOISE, Laurent MALBOIS, Christine ASHWORTH, Franck TROGNEE

Formant la majorité des membres en exercice.

### Ont donné pouvoir :

Pierre-François DEGAND à Katia LEFEUVRE  
Leïla CARICHON à Michel BASSEVIEZ  
Laurent MONIN à Valérie THOMASSEN  
Marie DUPUICH à Jean-Pierre LAIGNEAU  
Hubert WEYDERT à Christine HANON-BATIOT  
Laurent MAGLIA à Christine ASHWORTH  
Carine DUQUENNE à Franck TROGNEE

Affiché en Mairie  
le 9 octobre 2018

## DENOMINATION D'EDIFICES PUBLICS

Le Conseil Municipal,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2121-29,

**CONSIDERANT** que la compétence de la dénomination des lieux publics revient à l'assemblée délibérante

**CONSIDERANT** la volonté de la ville de rendre hommage aux personnalités qui par leur action, leur présence ou leur témoignage, ont contribué à l'identité ou au rayonnement de Villennes-sur-Seine, et d'honorer leur mémoire en donnant leur nom à des édifices publics communaux,

**Après en avoir délibéré à 28 voix « pour » et 1 abstention : Michel BASSEVIEZ,**

**DECIDE** de nommer la Salle des Expositions « Salle FORDAN »

**DECIDE** de nommer la bibliothèque communale « Bibliothèque Emile ZOLA »

Pour extrait conforme.

Fait à VILLENES-SUR-SEINE  
Le 05 octobre 2018



Le Maire,

Michel PONS



COMMUNE DE VILLENES SUR SEINE

~~~~~

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DCM 2018/051

DATE DE CONVOCATION : 28 septembre 2018	L'an deux mille dix huit Le 04 octobre à 20 heures 15 Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Michel PONS, Maire.
DATE D'AFFICHAGE : 28 septembre 2018	
NOMBRE DE CONSEILLERS :	
EN EXERCICE 29	Etaient présents : Michel PONS, Jean-Luc BIANCHI, Dominique CRINON, Jean-Pierre LAIGNEAU, Jean-Michel CHARLES, Eva SEGUY, Anne-Marie FRANCOIS, Katia LEFEUVRE, Valérie THOMASSEN, Olivier HARDOUIN, Alain ADICEOM, Christine HANON-BATIOT, Michel BASSEVIEZ, Benoit DALBIN, Jacky TOUATY, Marcel DJOURNO, Carine FELIZARDO, Louis CLERF, Christyane JAVOISE, Laurent MALBOIS, Christine ASHWORTH, Franck TROGNEE
PRESENTS 22	Formant la majorité des membres en exercice.
VOTANTS 29	
	Ont donné pouvoir : Pierre-François DEGAND à Katia LEFEUVRE Leïla CARICHON à Michel BASSEVIEZ Laurent MONIN à Valérie THOMASSEN Marie DUPUICH à Jean-Pierre LAIGNEAU Hubert WEYDERT à Christine HANON-BATIOT Laurent MAGLIA à Christine ASHWORTH Carine DUQUENNE à Franck TROGNEE

Affiché en Mairie
le 9 octobre 2018

RAPPORT D'ACTIVITES 2017 DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES
TRANSFEREES (CLECT)

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et les textes modificatifs, relatifs aux droits et libertés des communes ;

VU l'article 86 de la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la Coopération Intercommunale ;

VU le code général des impôts, notamment en son article 1609 nonies C ;

VU la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

VU le rapport 2017 de la CLETC (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) adopté en séance plénière du Conseil Communautaire du 26 juin 2018 ;

Après en avoir délibéré à L'UNANIMITE, APPROUVE le rapport 2017 de la CLECT joint en annexe à l'exception de l'article 1.1 relatif au contour de la compétence voirie qui est déjà défini par la délibération de la CU du 15 décembre 2016 et qui diffère partiellement du rapport de la CLECT.

Pour extrait conforme.



Fait à VILLENES SUR SEINE
Le 05 octobre 2018

Le Maire
Michel PONS

16 OCT. 2018

COMMUNE DE VILLENES SUR SEINE

~~~~~

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DCM 2018/052

|                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|--------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| DATE DE CONVOCATION :<br>28 septembre 2018 | L'an deux mille dix huit<br>Le 04 octobre à 20 heures 15<br>Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Michel PONS, Maire.                                                                                                                                                                                                                                 |
| DATE D'AFFICHAGE :<br>28 septembre 2018    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| NOMBRE DE CONSEILLERS :                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| EN EXERCICE 29                             | <b>Etaient présents :</b><br>Michel PONS, Jean-Luc BIANCHI, Dominique CRINON, Jean-Pierre LAIGNEAU, Jean-Michel CHARLES, Eva SEGUY, Anne-Marie FRANCOIS, Katia LEFEUVRE, Valérie THOMASSEN, Olivier HARDOUIN, Alain ADICEOM, Christine HANON-BATIOT, Michel BASSEVIEZ, Benoit DALBIN, Jacky TOUATY, Marcel DJOURNO, Carine FELIZARDO, Louis CLERF, Christyane JAVOISE, Laurent MALBOIS, Christine ASHWORTH, Franck TROGNEE |
| PRESENTS 22                                | Formant la majorité des membres en exercice.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| VOTANTS 29                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|                                            | <b>Ont donné pouvoir :</b><br>Pierre-François DEGAND à Katia LEFEUVRE<br>Leïla CARICHON à Michel BASSEVIEZ<br>Laurent MONIN à Valérie THOMASSEN<br>Marie DUPUICH à Jean-Pierre LAIGNEAU<br>Hubert WEYDERT à Christine HANON-BATIOT<br>Laurent MAGLIA à Christine ASHWORTH<br>Carine DUQUENNE à Franck TROGNEE                                                                                                              |

Affiché en Mairie  
le 9 octobre 2018

**RAPPORTS ANNUELS 2017 SUR LES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX**

Le Conseil Municipal de Villennes-sur-Seine,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales imposant au Président d'un syndicat intercommunal d'adresser au Maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement.

**Après en avoir acté à L'UNANIMITE,**

**DIT** que les rapports suivants ont fait l'objet d'une communication par le Maire en séance publique.

- Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de Feucherolles (SIAEP),
- Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples (SIVOM),
- Syndicat Intercommunal pour le Développement et la Communication (SIDEKOM).

Pour extrait conforme.



Fait à VILLENES SUR SEINE  
Le 05 octobre 2018

Le Maire,

Michel PONS



# COMMUNE DE VILLENNES SUR SEINE



~~~~~

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DCM 2018/053

DATE DE CONVOCATION : 28 septembre 2018	L'an deux mille dix huit Le 04 octobre à 20 heures 15 Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Michel PONS, Maire.
DATE D'AFFICHAGE : 28 septembre 2018	
NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE 29 PRESENTS 21 VOTANTS 29	<u>Etaient présents :</u> Michel PONS, Jean-Luc BIANCHI, Dominique CRINON, Jean-Pierre LAIGNEAU, Jean-Michel CHARLES, Eva SEGUY, Anne-Marie FRANCOIS, Katia LEFEUVRE, Valérie THOMASSEN, Olivier HARDOUIN, Alain ADICEOM, Christine HANON-BATIOT, Michel BASSEVIEZ, Benoit DALBIN, Jacky TOUATY, Carine FELIZARDO, Louis CLERF, Christyane JAVOISE, Laurent MALBOIS, Christine ASHWORTH, Franck TROGNEE Formant la majorité des membres en exercice.
	<u>Ont donné pouvoir :</u> Pierre-François DEGAND à Katia LEFEUVRE Leïla CARICHON à Michel BASSEVIEZ Laurent MONIN à Valérie THOMASSEN Marie DUPUICH à Jean-Pierre LAIGNEAU Hubert WEYDERT à Christine HANON-BATIOT Marcel DJOURNO à Michel PONS Laurent MAGLIA à Christine ASHWORTH Carine DUQUENNE à Franck TROGNEE

Affiché en Mairie
le 9 octobre 2018

DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal,

CONSIDERANT la nécessité de procéder aux ajustements comptables nécessaires à l'exécution du budget,

Après en avoir délibéré à 24 voix « pour » et 5 abstentions : Valérie THOMASSEN (+ pouvoir Laurent MONIN), Olivier HARDOUIN et Franck TROGNEE (+ pouvoir Carine DUQUENNE),

FONCTIONNEMENT DEPENSES

chap.	article	libellé	DM n° 1	BP 2018	DM n° 1 + BP
011		charges à caractère général	111 000,00	1 138 970,00	1 249 970,00
	60611	eau et assainissement	16 000,00	24 590,00	40 590,00
	6156	maintenance	78 000,00	146 140,00	224 140,00
	6247	transports collectifs	9 000,00	2 000,00	11 000,00
	6288	autres services extérieurs	8 000,00	3 500,00	11 500,00
012		charges de personnel	-	2 923 400,00	2 923 400,00
014		atténuation de produits	-	1 027 242,00	1 027 242,00
023		virement à la section d'investissement	- 42 328,10	1 593 028,54	1 550 700,44
042		op. d'ordre de transfert entre section	-	248 233,39	248 233,39
65		autres charges de gestion courante	23 952,77	196 170,00	220 122,77
	6541	créances admises en non-valeur	952,77	650,00	1 602,77
	6574	subventions de fonctionnement	23 000,00	39 270,00	62 270,00
66		charges financières	-	85 701,50	85 701,50
67		charges exceptionnelles	308 619,33	7 500,00	316 119,33
	6714	bourses et prix	520,00	3 700,00	4 220,00
	6718	autres charges exceptionnelles	247 969,96	-	247 969,96
	673	titres annulés (sur exercices antérieurs)	53 129,37	2 400,00	55 529,37
	678	autres charges exceptionnelles	7 000,00	-	7 000,00
		total	401 244,00	7 220 245,43	7 621 489,43

FONCTIONNEMENT RECETTES

chap.	article	libellé	DM n° 1	BP 2018	DM n° 1 + BP
002		résultat de fonctionnement reporté	-	1 515 176,16	1 515 176,16
013		atténuation de charges	47 000,00	52 100,00	99 100,00
	6419	remboursements sur rémunérations du personnel	47 000,00	39 600,00	86 600,00
70		produits des services	117 800,00	758 080,00	875 880,00
	70848	aux autres organismes	77 992,00	124 000,00	201 992,00
	70878	par d'autres redevables	39 808,00	24 000,00	63 808,00
73		impôts et taxes	196 144,00	4 373 139,27	4 569 283,27
	7328	autres fiscalités reversées	168 144,00	-	168 144,00
	7381	taxe additionnelle aux droits de mutation	28 000,00	420 000,00	448 000,00
74		dotations, subventions et participations	12 300,00	450 500,00	462 800,00
	74121	dotation rurale	5 930,00	50 000,00	55 930,00
	74834	compensation au titre des exonérations des TF	1 759,00	1 600,00	3 359,00
	74835	compensation au titre des exonérations de la TH	4 611,00	27 000,00	31 611,00
75		autres produits de gestion courante	-	61 250,00	61 250,00
77		produits exceptionnels	28 000,00	10 000,00	38 000,00
	7718	autres produits exceptionnels	3 000,00	-	3 000,00
	7788	divers	25 000,00	10 000,00	35 000,00
		total	401 244,00	7 220 245,43	7 621 489,43

INVESTISSEMENT DEPENSES

chap.	article	libellé	DM n° 1	BP 2018	DM n° 1 + BP
001		solde d'exécution de la section d'inves. reporté	-	-	-
10		dotation, fonds divers	-	5 530,00	5 530,00
16		emprunts et dettes assimilées	-	400 000,00	400 000,00
20		immobilisations incorporelles	46 200,00	9 600,00	55 800,00
	2031	frais d'études	46 200,00	9 600,00	55 800,00
204		subv. D'équipement versées	-	50 908,00	50 908,00
21		immobilisations corporelles	328 000,00	5 563 776,07	5 891 776,07
	2111	terrains nus	214 100,00	56 896,00	270 996,00
	21312	bâtiments scolaires	78 700,00	1 548 521,82	1 627 221,82
	2135	installations générales	10 600,00	447 470,49	458 070,49
	2152	installations de voirie	24 600,00	669 107,00	693 707,00
27		autres immobilisations financières	-	7 576,85	7 576,85
041		op. d'ordre à l'intér. de la section	10 505,76	-	10 505,76
	2128	autres agencements de terrains	10 505,76	-	10 505,76
		total	384 705,76	6 037 390,92	6 422 096,68

INVESTISSEMENT RECETTES

chap.	article	libellé	DM n° 1	BP 2018	DM 1 + BP
001		solde d'exécution de la section d'inves. reporté	-	3 193 307,59	3 193 307,59
021		virement de la section de fonctionnement	- 42 323,10	1 593 028,54	1 550 700,44
024		produits de cessions	-	-	-
040		op. d'ordre de transfert entre sections	-	248 233,39	248 233,39
041		op. d'ordre à l'intér. de la section	10 505,76	-	10 505,76
	2121	plantations d'arbres et d'arbustes	10 505,76	-	10 505,76
10		dotations, fonds divers	-	177 400,00	177 400,00
13		subvention d'investissement	-	592 000,00	592 000,00
16		emprunts et dettes assimilées	-	800 000,00	800 000,00
		total	- 31 822,34	6 603 969,52	6 572 147,18

Pour extrait conforme.

Fait à VILLENES-SUR-SEINE,
Le 05 octobre 2018



Le Maire

Michel PONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DCM 2018/054

DATE DE CONVOCATION : 28 septembre 2018	L'an deux mille dix huit Le 04 octobre à 20 heures 15 Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Michel PONS, Maire.
DATE D'AFFICHAGE : 28 septembre 2018	
NOMBRE DE CONSEILLERS :	
EN EXERCICE 29	Etaient présents : Michel PONS, Jean-Luc BIANCHI, Dominique CRINON, Jean-Pierre LAIGNEAU, Jean-Michel CHARLES, Eva SEGUY, Anne-Marie FRANCOIS, Katia LEFEUVRE, Valérie THOMASSEN, Olivier HARDOUIN, Alain ADICEOM, Michel BASSEVIEZ, Benoît DALBIN, Jacky TOUATY, Carine FELIZARDO, Louis CLERF, Christyane JAVOISE, Laurent MALBOIS, Christine ASHWORTH, Franck TROGNEE Formant la majorité des membres en exercice.
PRESENTS 20	
VOTANTS 28	Etait absente : Christine HANON-BATIOT
	Ont donné pouvoir : Pierre-François DEGAND à Katia LEFEUVRE Leïla CARICHON à Michel BASSEVIEZ Laurent MONIN à Valérie THOMASSEN Marie DUPUICH à Jean-Pierre LAIGNEAU Hubert WEYDERT à Christine HANON-BATIOT Marcel DJOURNO à Michel PONS Laurent MAGLIA à Christine ASHWORTH Carine DUQUENNE à Franck TROGNEE

Affiché en Mairie
le 9 octobre 2018

ADMISSION EN NON VALEUR DE CREANCES IRRECOUVRABLES

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2311-1 et suivants,

VU les textes législatifs et réglementaires régissant la comptabilité publique et notamment la M14,

VU la demande du 3 août 2018 de Madame la Responsable du centre des finances publiques de Poissy relative à l'admission en non-valeur,

CONSIDERANT les crédits affectés au compte 6541 « créances admises en non-valeur » du budget de la commune 2018

CONSIDERANT que l'admission en non-valeur a pour objet de faire disparaître de l'actif de la commune les créances devenues irrécouvrables,

CONSIDERANT la nécessité de statuer sur les admissions en non-valeur proposées par le comptable de la commune,

Après en avoir délibéré à L'UNANIMITE,

DECIDE d'admettre en non-valeur, sur le budget communal, au compte 6541 «créances admises en non-valeur », les sommes suivantes :

2010 : 88,27 €

2011 : 573,34 €

2014 : 291,16 €

Soit un total de 952,77€

Pour extrait conforme.

Fait à VILLENES-SUR-SEINE,
Le 05 octobre 2018

Le Maire,

Michel PONS.



COMMUNE DE VILLENES SUR SEINE

~~~~~

MAIRIE VILLENES-SUR-SEINE

16 OCT. 2018

Le Maire

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DCM 2018/057

DATE DE CONVOCATION :  
28 septembre 2018

DATE D'AFFICHAGE :  
28 septembre 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE 29

PRESENTS 21

VOTANTS 29

L'an deux mille dix huit

Le 04 octobre à 20 heures 15

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Michel PONS, Maire.

### Etaient présents :

Michel PONS, Jean-Luc BIANCHI, Dominique CRINON, Jean-Pierre LAIGNEAU, Jean-Michel CHARLES, Eva SEGUY, Anne-Marie FRANCOIS, Katia LEFEUVRE, Valérie THOMASSEN, Olivier HARDOUIN, Alain ADICEOM, Christine HANON-BATIOT, Michel BASSEVIEZ, Benoit DALBIN, Jacky TOUATY, Carine FELIZARDO, Louis CLERF, Christyane JAVOISE, Laurent MALBOIS, Christine ASHWORTH, Franck TROGNEE Formant la majorité des membres en exercice.

### Ont donné pouvoir :

Pierre-François DEGAND à Katia LEFEUVRE  
Leïla CARICHON à Michel BASSEVIEZ  
Laurent MONIN à Valérie THOMASSEN  
Marie DUPUICH à Jean-Pierre LAIGNEAU  
Hubert WEYDERT à Christine HANON-BATIOT  
Marcel DJOURNO à Michel PONS  
Laurent MAGLIA à Christine ASHWORTH  
Carine DUQUENNE à Franck TROGNEE

Affiché en Mairie  
le 9 octobre 2018

## ADJONCTION D'UN EMPLOI A LA LISTE OUVRANT DROIT A UN LOGEMENT DE FONCTION

Le Conseil Municipal de Villennes-sur-Seine,

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

**VU** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

**VU** la loi n° 90-1067 du 28 novembre 1990, relative à la Fonction Publique Territoriale et portant modification de certains articles du code des communes, notamment son article 21,

**VU** le décret n° 2012-752 du 9 mai 2012, portant réforme du régime de concessions de logement,

**VU** le décret n° 2013-651 du 19/07/2013 modifiant le décret n° 2012-752 du 9 mai 2012 portant réforme du régime des concessions de logement – période transitoire de mise en conformité portée au 01/09/2015,

**VU** les articles R 2124-64 à D 2124-75-1 du code général de la propriété publique,

VU l'arrêté du 22 janvier 2013 relatif aux concessions de logement accordées par nécessité absolue de service et aux conventions d'occupation précaire avec astreinte pris pour l'application des articles R 2124-72 et R 4121-3-1 du code général de la propriété des personnes publiques,

VU la délibération du conseil municipal en date du 26 septembre 2003 fixant la liste des emplois pour lesquels un logement de fonction peut être attribué,

VU la nécessité d'affecter un gardien au Centre Technique Municipal,

VU l'avis favorable du Comité Technique du 27 septembre 2018,

**Après en avoir délibéré à L'UNANIMITE,**

**PROPOSE** d'ajouter à la liste des emplois ouvrants droits à un logement de fonction, un emploi de gardien du Centre Technique Municipal à compter du 5 octobre 2018.

| Emploi : Adjoint Technique Territorial – Gardien du Centre Technique Municipal                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"><li>• Concession pour nécessité absolue de service</li><li>• Situation du logement : 799 rue de Breteuil - 78670 VILLENES SUR SEINE</li><li>• Consistance du logement : comprenant une cuisine, une salle à manger, un salon, 2 chambres, une salle de bain, un wc</li><li>• Charges : la fourniture en eau, gaz, électricité et chauffage supportée par l'agent</li></ul> |

**DIT** que la concession de logement liée aux missions attribuées au gardien du Centre Technique Municipal sera consentie à titre gratuit.

**CONVIENT** qu'il sera nécessaire :

- d'appliquer les règles relatives à l'évaluation de l'avantage en nature en vue du calcul des cotisations de sécurité sociale fixées par l'arrêté ministériel du 10 décembre 2002 modifié.

- d'évaluer forfaitairement l'avantage en nature que constitue l'attribution d'un logement de fonction par nécessité absolue de service selon l'arrêté précité. Cette évaluation suivra le barème fixé chaque année par circulaire de l'Union de Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et des Affaires Familiales (URSSAF) dont les tarifs sont modulés en fonction du niveau de rémunération des bénéficiaires et du nombre de pièces du logement occupé.

- d'appliquer les revalorisations de l'évaluation des avantages en nature concédés, fixées chaque année par circulaire.

Pour extrait conforme.



Fait à VILLENES SUR SEINE,  
Le 05 octobre 2018

Le Maire

Michel PONS.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DCM 2018/056

|                                                                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| DATE DE CONVOCATION :<br>28 septembre 2018                                         | L'an deux mille dix huit<br>Le 04 octobre à 20 heures 15<br>Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Michel PONS, Maire.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| DATE D'AFFICHAGE :<br>28 septembre 2018                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| NOMBRE DE CONSEILLERS :<br><br>EN EXERCICE 29<br><br>PRESENTS 21<br><br>VOTANTS 29 | <p><b>Etaient présents :</b></p> <p>Michel PONS, Jean-Luc BIANCHI, Dominique CRINON, Jean-Pierre LAIGNEAU, Jean-Michel CHARLES, Eva SEGUY, Anne-Marie FRANCOIS, Katia LEFEUVRE, Valérie THOMASSEN, Olivier HARDOUIN, Alain ADICEOM, Christine HANON-BATIOT, Michel BASSEVIEZ, Benoit DALBIN, Jacky TOUATY, Carine FELIZARDO, Louis CLERF, Christyane JAVOISE, Laurent MALBOIS, Christine ASHWORTH, Franck TROGNEE<br/>Formant la majorité des membres en exercice.</p> <p><b>Ont donné pouvoir :</b></p> <p>Pierre-François DEGAND à Katia LEFEUVRE<br/>Leïla CARICHON à Michel BASSEVIEZ<br/>Laurent MONIN à Valérie THOMASSEN<br/>Marie DUPUICH à Jean-Pierre LAIGNEAU<br/>Hubert WEYDERT à Christine HANON-BATIOT<br/>Marcel DJOURNO à Michel PONS<br/>Laurent MAGLIA à Christine ASHWORTH<br/>Carine DUQUENNE à Franck TROGNEE</p> |

Affiché en Mairie  
le 9 octobre 2018

**MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**  
**CREATION DE POSTE – FILIERE TECHNIQUE**

Le Conseil Municipal,

**VU** le tableau des effectifs adopté par le Conseil Municipal le 31 janvier 1992 et réactualisé au 1<sup>er</sup> janvier 2017,

**CONSIDERANT** qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, et notamment lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois. En cas de suppression d'emploi, la décision doit être soumise à l'avis du Comité Technique Paritaire, sauf si cela résulte de la simple conséquence de la création d'un emploi pour la mise en stage d'un agent contractuel.

**CONSIDERANT** la nécessité de pérenniser l'emploi d'un agent recruté en Contrat Aidé (CUI) au pôle espaces verts depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2016,

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire de créer un poste d'Adjoint Technique Territorial à temps complet,

Après en avoir délibéré à L'UNANIMITE,

**DECIDE** de modifier le tableau des emplois à compter du 5 octobre 2018 comme suit :

## CREATION DE POSTE

### FILIERE TECHNIQUE

Cadre d'emploi : Adjoint Technique Territorial

Grade : Adjoint Technique Territorial à temps complet

Temps de travail : 35 h

**DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans cet emploi sont inscrits au budget 2018 de la commune au chapitre 012.

Pour extrait conforme.



Fait à VILLENES-SUR-SEINE

Le 05 octobre 2018

Le Maire,

Michel PONS



# COMMUNE DE VILLENES SUR SEINE

MAIRIE VILLENES-SUR-SEINE

16 OCT. 2018

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DCM 2018/055

DATE DE CONVOCATION :  
28 septembre 2018

DATE D'AFFICHAGE :  
28 septembre 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE 29

PRESENTS 21

VOTANTS 29

L'an deux mille dix huit

Le 04 octobre à 20 heures 15

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Michel PONS, Maire.

### Etaient présents :

Michel PONS, Jean-Luc BIANCHI, Dominique CRINON, Jean-Pierre LAIGNEAU, Jean-Michel CHARLES, Eva SEGUY, Anne-Marie FRANCOIS, Katia LEFEUVRE, Valérie THOMASSEN, Olivier HARDOUIN, Alain ADICEOM, Christine HANON-BATIOT, Michel BASSEVIEZ, Benoit DALBIN, Jacky TOUATY, Carine FELIZARDO, Louis CLERF, Christyane JAVOISE, Laurent MALBOIS, Christine ASHWORTH, Franck TROGNEE Formant la majorité des membres en exercice.

### Ont donné pouvoir :

Pierre-François DEGAND à Katia LEFEUVRE  
Leïla CARICHON à Michel BASSEVIEZ  
Laurent MONIN à Valérie THOMASSEN  
Marie DUPUICH à Jean-Pierre LAIGNEAU  
Hubert WEYDERT à Christine HANON-BATIOT  
Marcel DJOURNO à Michel PONS  
Laurent MAGLIA à Christine ASHWORTH  
Carine DUQUENNE à Franck TROGNEE

Affiché en Mairie  
le 9 octobre 2018

## INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AU COMPTABLE DU TRESOR

Le Conseil Municipal,

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**VU** l'instruction comptable M14,

**VU** l'état liquidatif du 17 septembre 2018 du Responsable du Centre des Finances Publiques de Poissy Collectivités sollicitant la commune pour le versement de l'indemnité de conseil allouée aux comptables du trésor,

**VU** l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983 et notamment son article 3,

**CONSIDERANT** la nécessité de délibérer pour verser au comptable du trésor une indemnité de conseil,

**Après en avoir délibéré à L'UNANIMITE,**

**ACCORDE** à M. Eric BLANCHI une indemnité allouée aux comptables des services extérieurs du trésor chargés des fonctions de receveur des communes pour l'année 2018.

**FIXE** le taux de cette indemnité à 60%.

**INDIQUE** que le receveur municipal a la faculté de donner des conseils et d'assister la collectivité dans les domaines financiers, budgétaires et réglementaires.

**PREND NOTE** du changement de comptable du trésor depuis le 1<sup>er</sup> avril 2018 et de la nomination de Madame Erika GUILLEE.

Pour extrait conforme.

Fait à VILLENNES SUR SEINE,

Le 05 octobre 2018



Le Maire,

Michel PONS





# COMMUNE DE VILLENES SUR SEINE

~~~~~



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DCM 2018/058

DATE DE CONVOCATION :
28 septembre 2018

DATE D'AFFICHAGE :
28 septembre 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE 29

PRESENTS 20

VOTANTS 28

L'an deux mille dix huit

Le 04 octobre à 20 heures 15

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Michel PONS, Maire.

Etaient présents :

Michel PONS, Jean-Luc BIANCHI, Dominique CRINON, Jean-Pierre LAIGNEAU, Jean-Michel CHARLES, Eva SEGUY, Anne-Marie FRANCOIS, Katia LEFEUVRE, Valérie THOMASSEN, Olivier HARDOUIN, Alain ADICEOM, Christine HANON-BATIOT, Michel BASSEVIEZ, Benoit DALBIN, Jacky TOUATY, Louis CLERF, Christyane JAVOISE, Laurent MALBOIS, Christine ASHWORTH, Franck TROGNEE
Formant la majorité des membres en exercice.

Etait absente : Carine FELIZARDO

Affiché en Mairie
le 9 octobre 2018

Ont donné pouvoir :

Pierre-François DEGAND à Katia LEFEUVRE
Leïla CARICHON à Michel BASSEVIEZ
Laurent MONIN à Valérie THOMASSEN
Marie DUPUICH à Jean-Pierre LAIGNEAU
Hubert WEYDERT à Christine HANON-BATIOT
Marcel DJOURNO à Michel PONS
Laurent MAGLIA à Christine ASHWORTH
Carine DUQUENNE à Franck TROGNEE

REMBOURSEMENT DES FRAIS DES ECOLES PUBLIQUES

Le Conseil Municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de l'éducation, et notamment l'article L. 2112-8,

VU la proposition faite par l'AME 78 (Association des Maires Adjoints à l'Enseignement des Yvelines) lors de sa réunion plénière du 12 octobre 2010, maintenue depuis,

Après en avoir délibéré à L'UNANIMITE,

DECIDE de fixer, lorsqu'une dérogation aura été acceptée de part et d'autre, le montant maximum à verser ou à réclamer aux communes extérieures au titre des frais de scolarité, pour l'année scolaire 2017-2018, à :

- ⇒ 973 € pour un élève scolarisé en école maternelle
- ⇒ 488 € pour un élève scolarisé en école élémentaire



Fait à VILLENES-SUR-SEINE,
Le 05 octobre 2018

Le Maire,
Michel PONS

COMMUNE DE VILLENES SUR SEINE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DCM 2018/059

DATE DE CONVOCATION : 28 septembre 2018	L'an deux mille dix huit Le 04 octobre à 20 heures 15 Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Michel PONS, Maire.
DATE D'AFFICHAGE : 28 septembre 2018	
NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE 29 PRESENTS 20 VOTANTS 28	<u>Etaient présents :</u> Michel PONS, Jean-Luc BIANCHI, Dominique CRINON, Jean-Pierre LAIGNEAU, Jean-Michel CHARLES, Eva SEGUY, Anne-Marie FRANCOIS, Katia LEFEUVRE, Valérie THOMASSEN, Olivier HARDOUIN, Alain ADICEOM, Christine HANON-BATIOT, Michel BASSEVIEZ, Benoit DALBIN, Jacky TOUATY, Louis CLERF, Christyane JAVOISE, Laurent MALBOIS, Christine ASHWORTH, Franck TROGNEE Formant la majorité des membres en exercice. <u>Etait absente :</u> Carine FELIZARDO <u>Ont donné pouvoir :</u> Pierre-François DEGAND à Katia LEFEUVRE Leïla CARICHON à Michel BASSEVIEZ Laurent MONIN à Valérie THOMASSEN Marie DUPUICH à Jean-Pierre LAIGNEAU Hubert WEYDERT à Christine HANON-BATIOT Marcel DJOURNO à Michel PONS Laurent MAGLIA à Christine ASHWORTH Carine DUQUENNE à Franck TROGNEE

Affiché en Mairie
le 9 octobre 2018

PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARITE DE MEDAN

Le Conseil Municipal,

CONSIDERANT la volonté de la commune de Villennes-sur-Seine et de Médan de mettre en place une tarification spécifique du montant des frais de scolarité refacturés entre les communes,

Après en avoir délibéré à L'UNANIMITE,

DECIDE de maintenir la participation demandée à la commune de Médan à 210 € par enfant scolarisé dans les écoles de Villennes-sur-Seine pour l'année 2017/2018.

Pour extrait conforme.



Fait à VILLENES-SUR-SEINE,
Le 05 octobre 2018

Le Maire,

Michel PONS

COMMUNE DE VILLENES SUR SEINE

~~~~~



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DCM 2018/060

|                                                                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| DATE DE CONVOCATION :<br>28 septembre 2018                                         | L'an deux mille dix huit<br>Le 04 octobre à 20 heures 15<br>Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Michel PONS, Maire.                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| DATE D'AFFICHAGE :<br>28 septembre 2018                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| NOMBRE DE CONSEILLERS :<br><br>EN EXERCICE 29<br><br>PRESENTS 21<br><br>VOTANTS 29 | <b><u>Etaient présents :</u></b><br>Michel PONS, Jean-Luc BIANCHI, Dominique CRINON, Jean-Pierre LAIGNEAU, Jean-Michel CHARLES, Eva SEGUY, Anne-Marie FRANCOIS, Katia LEFEUVRE, Valérie THOMASSEN, Olivier HARDOUIN, Alain ADICEOM, Christine HANON-BATIOT, Michel BASSEVIEZ, Benoit DALBIN, Jacky TOUATY, Carine FELIZARDO, Louis CLERF, Christyane JAVOISE, Laurent MALBOIS, Christine ASHWORTH, Franck TROGNEE<br>Formant la majorité des membres en exercice. |
|                                                                                    | <b><u>Ont donné pouvoir :</u></b><br>Pierre-François DEGAND à Katia LEFEUVRE<br>Leïla CARICHON à Michel BASSEVIEZ<br>Laurent MONIN à Valérie THOMASSEN<br>Marie DUPUICH à Jean-Pierre LAIGNEAU<br>Hubert WEYDERT à Christine HANON-BATIOT<br>Marcel DJOURNO à Michel PONS<br>Laurent MAGLIA à Christine ASHWORTH<br>Carine DUQUENNE à Franck TROGNEE                                                                                                              |

**Affiché en Mairie**  
**le 9 octobre 2018**

### **ACHAT DE CARTES CADEAUX DANS LE CADRE DES EVENEMENTS ORGANISES PAR LA COMMISSION « ARTS, CULTURES ET DECOUVERTES »**

Le Conseil Municipal de Villennes-sur-Seine,

**CONSIDERANT** le souhait de la commission « Arts, Cultures et Découvertes » de récompenser les lauréats des expositions et autres événements du même type organisés par le service « Culture-Animation » en leur attribuant une carte cadeau,

**VU** le décret n°2007-450 du 25 mars 2007 fixant la liste des pièces justificatives exigées par le comptable à l'appui des mandats de paiement émis pour le règlement des dépenses publiques.

**Après en avoir délibéré à L'UNANIMITE,**

**APPROUVE** le principe d'attribution de cartes cadeaux aux lauréats des expositions et autres événements du même type organisés par le service Culture-Animation, pour un montant annuel global de 300 €.

**PRECISE** que les crédits sont inscrits au budget de la commune.

Pour extrait conforme.



Fait à VILLENES-SUR-SEINE

Le 05 octobre 2018

Le Maire,  
Michel PONS